

AUTORISATION

Je, soussigné,

SNCF RESEAU ci-après dénommé « SNCF Réseau », établissement public national à caractère industriel et commercial, créé par la loi n°97-135 du 13 février 1997 inscrit au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro B 412 280 737, dont le siège est situé au 92, avenue de France, 75648 Paris cedex 13, représentée par SNCF, en application de la convention de gestion et de valorisation immobilière en date du 30 juillet 2015,

SNCF ci-après dénommé « SNCF Immobilier », établissement public national à caractère industriel et commercial, créé par la loi n° 2014-872 du 4 août 2014 portant réforme ferroviaire inscrit au Registre du commerce et des sociétés de Bobigny sous le numéro 808 332 670, dont le siège est situé à La Plaine Saint Denis (93200), 2 place aux Etoiles, est représentée par Monsieur COUTANT en sa qualité de Directeur de la Direction Immobilière Territoriale Ouest de SNCF Immobilier, dont les bureaux sont sis 15, bd de STALINGRAD à NANTES (44000), dûment habilité,

Propriétaire des parcelles suivantes :

Commune : LE MANS

Département : SARTHE

Références cadastrales :

Section	Numéro	Lieudit	Surface HA A CA
KR	70	GARE DE TRIAGE	59 85 00
KS	55	68 RUE DE LA FOURCAUDIÈRE	1 00 17 86

AUTORISE

La société **EOLFI (ou toute société qu'EOLFI se substituerait)**, société par action simplifiée au capital de 4.760.900 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 477 951 644, dont le siège social est sis 12 rond-point des Champs-Élysées, 75008 Paris, représentée par Nicolas PAUL-DAUPHIN, en sa qualité de Directeur Général,

- **A déposer une ou plusieurs demandes de permis de construire** pour l'édification des installations et ouvrages mobiliers et immobiliers nécessaires à la construction et à l'exploitation d'une ferme solaire photovoltaïque (production d'énergie électrique par captation des radiations lumineuses du soleil) sur les parcelles susvisées ;
- **A déposer une ou plusieurs demandes d'autorisation de défrichement** sur les parcelles susvisées ;
- **A demander toutes les autorisations administratives nécessaires** à la construction, à l'exploitation et au raccordement de la ferme solaire photovoltaïque sur les parcelles susvisées ;
- **A constituer toutes servitudes temporaires ou permanentes** nécessaires à la construction et à l'exploitation d'une ferme solaire photovoltaïque, notamment d'accès, de passage de câbles sur les parcelles ci-dessus désignées.

Fait en 2 exemplaires,
A Nantes, le 7/12/2016


COUTANT Thierry - Directeur
DIRECTION IMMOBILIÈRE TERRITORIALE DE L'OUEST
15 Boulevard Stalingrad - 44000 NANTES
TEL. : 02 40 08 16 17 / 37 16 17

